

Naissance de l'un des derniers réseaux écologiques du canton

/// Le réseau écologique Gruyères et environs a récemment reçu l'aval du canton.

/// Inséré au milieu de cinq autres, il devrait contribuer à favoriser l'essor de la biodiversité.

/// Mais une étude de 2018 commandée par la Confédération notait la faible efficacité de l'instrument.

JEAN GODEL

BIODIVERSITÉ. Le canton compte depuis peu un réseau écologique de plus, celui de Gruyères et environs. Il a obtenu en janvier dernier l'aval du Service de l'agriculture et du Service des forêts et de la nature. Il couvre les communes de Bulle (en partie), Le Pâquier, Gruyères, Broc et Botterens et compte 35 adhérents sur les 54 agriculteurs du périmètre (63%).

Ce réseau est l'un des derniers du canton à se constituer. «Mais on aurait pu être le premier», se souvient son président, Auguste Dupasquier, agriculteur à La Tour-de-Trême. «C'était au début des années 2000. Mise au vote, la création d'un réseau dans le secteur avait été refusée pour une voix...» La carte des réseaux écologiques (RE) du canton ne présente plus que de rares «trous»: en Gruyère, il en manque encore un dans le secteur La Roche/Pont-la-Ville/Pont-en-Ogoz ainsi qu'autour de Sâles et en Veveyse, du côté de La Verrerie.

Mais qu'est-ce qu'un réseau écologique, au fait? Biologiste mandatée par l'association porteuse de celui de Gruyères et environs, Luciane Lapière rappelle d'abord que les agriculteurs sont tenus par la loi de réserver 7% de leur surface agricole utile en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). «En mettant ces surfaces en réseau, on améliore leur interconnexion.»

Un réseau de réseaux...

Il s'agit non seulement d'améliorer la qualité des habi-



A La Tour-de-Trême, près du bois de Sautaux, une mesure de compensation de la H189 constitue de facto l'une des réalisations majeures du nouveau réseau, avec ses étangs, ses haies et ses tas de pierres. JEAN-BAPTISTE MOREL

tats (pour la faune) et des stations (pour la flore), mais aussi les déplacements de la faune. L'intérêt de ce nouveau réseau est qu'il fait le lien entre tous ceux existant déjà en Gruyère et au milieu desquels il s'insère comme une pièce de puzzle: Intyamou, Plaines et environs (de Bulle à Semsales), Rive gauche du lac de la Gruyère, Hauteville-Corbières et La Jogne.

Un RE n'agit pas à l'aveugle: il vise le développement d'espèces cibles jugées prioritaires au niveau national. Leur choix se fait en fonction de celles observées dans le périmètre du réseau. En l'occurrence, une quinzaine (faune et flore confondues) sont listées, dont le lièvre brun, le faucon crécerelle, le rougequeue à front blanc, l'alouette des champs, le sonneur à ventre jaune, la pimprenelle officinale.

Pour atteindre les buts fixés,

les agriculteurs font librement leur choix parmi une liste de mesures possibles. Plusieurs touchent aux modes d'exploitation des SPB – prairies exten-



«On arrive tard et de nombreuses mesures ont déjà été prises. Cela montre l'intérêt des agriculteurs pour l'écologie, indépendamment de l'existence des réseaux.»

AUGUSTE DUPASQUIER

sives ou peu intensives, pâturage extensif, fauche et/ou pâture décalées, notamment.

Il est aussi proposé de laisser 10% de surfaces non fauchées, d'aménager des ourlets, des jachères florales ou des bandes culturales, mais aussi des haies et des bosquets. D'autres mesures consistent

en des interventions plus ciblées, comme l'installation de tas de pierres ou de branches dans les prés, de nichoirs dans les arbres ou encore l'aména-

gement de petits plans d'eau.

Subventions à la clé

À la clé, des subventions de la Confédération dont le montant varie selon les mesures appliquées. Le réseau prévoit un total de 782 000 francs sur huit ans. Soit, en moyenne, moins de 2800 francs par an

et par adhérent. Les sommes en jeu ne sont donc pas énormes.

Si l'enjeu est, certes, en partie financier, Auguste Dupasquier estime que la défense de la biodiversité fait aussi son chemin chez les agriculteurs. «Une importante minorité d'entre eux la voient comme un plus, surtout parmi les jeunes.»

Le taux de départ de SPB par rapport à la surface agricole utile est d'ailleurs excellent: 12,6%. Soit ce que visent normalement les réseaux écologiques au terme de deux périodes de huit ans... «On arrive tard et de nombreuses mesures ont déjà été prises. Cela montre l'intérêt des agriculteurs pour l'écologie, indépendamment de l'existence des réseaux.»

Forces et faiblesses

Le nouveau réseau couvre une région qui s'y prête bien, avec de nombreuses et belles

prairies fleuries et pâturages, estime Luciane Lapière: «Le fonds est déjà propice et on n'a que peu à intervenir.» Autre point fort, ces 63% d'agriculteurs adhérents: «C'est beaucoup pour un démarrage.»

Les absents ne sont pas tous d'irréductibles opposants à l'écologie: «Il faut quand même qu'un domaine présente un minimum de surfaces propices à l'amélioration de la biodiversité.» Président du réseau, Auguste Dupasquier aurait souhaité, lui, voir monter plus de collègues dans le bateau, car les mesures pronées ne sont pas très contraignantes.

Cela dit, la région est aussi marquée par une importante production laitière. D'où de nombreuses prairies intensives, avec une forte pression du bétail et d'importants besoins en fourrage. Sans oublier la pression urbaine de Bulle. ■

Efficacité remise en cause par un rapport d'experts

Quelle est l'efficacité des réseaux écologiques (RE)? En 2018, la Confédération constatait que, s'ils couvraient 75% de la surface agricole utile du pays, la biodiversité poursuivait néanmoins son déclin. L'Office fédéral de l'environnement commandait alors à la Station ornithologique suisse une évaluation des RE.

Biologiste à Fribourg, Jacques Studer a accompagné les premiers RE dès 2001, notamment celui de l'Intyamou. Il a été l'un des trois coauteurs de ce rapport dont les conclusions sont pour le moins contrastées: qua-

lité des mesures réalisées et conseils aux adhérents pas satisfaisants, mesures définies par les cantons et les porteurs de projets «peu voire pas du tout adaptées aux besoins des espèces cibles», «nivellement par le bas de la qualité des projets», échec de la réalisation de l'infrastructure écologique et de la promotion efficace des espèces définies...

Les auteurs relevaient pour autant le grand potentiel de promotion de la biodiversité des RE. «Oui, c'est un très bon instrument, mais pour les adhérents motivés», juge encore au-

jourd'hui Jacques Studer, qui a abandonné le suivi des RE depuis 2015, peu après l'entrée en vigueur de la Politique agricole 2014-2017 de la Confédération (PA14-17). On s'en souvient, le régime des subventions changeait alors radicalement: finies les primes à la tête de bétail, on allait soutenir les mesures en faveur du paysage et de la biodiversité, entre autres.

Exigences en baisse

Les exigences des RE ont alors été abaissées, estime Jacques Studer: «Cela a permis aux réticents de mon-

ter dans le train. Alors que, durant les dix premières années, les RE étaient portés par des agriculteurs motivés, qui jouaient le jeu d'exigences plus nombreuses et relevées, avec de très bonnes expériences à la clé.» Aujourd'hui, analyse l'expert, tous les adhérents à un RE ne choisiraient pas systématiquement les mesures les plus favorables à la biodiversité.

Cela dit, l'instrument reste excellent sur le papier, confirme-t-il: «La grande majorité des agriculteurs y sont réceptifs et seraient même prêts à en faire plus. Mais pour cela, il faut

un conseil et un suivi personnalisés. Or, cela s'est un peu dilué.» Associés à l'obligation de bandes tampons le long des cours d'eau et des forêts, les RE ont obtenu de bons résultats. Ainsi du grisette, un papillon alors menacé d'extinction, qui se porte bien désormais.

Le rapport de 2018 plaide pour un maintien des RE dans la future PA22+, avec de nécessaires correctifs. Or, depuis, le Parlement a renvoyé la PA22+ aux calendes grecques, plongeant les réseaux écologiques dans le marigot de la politique fédérale. JnG